FE-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-599 DU 12 SEPTEMBRE 2011

portant reconnaissance des autorités de la République Populaire de Chine comme uniques représentants de la Nation et du Peuple Chinois.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée Générale des Nations Unies portant rétablissement des droits légitimes de la République Populaire de Chine du 25 octobre 1971 ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères et le décret n°2011-553 du 24 août 2011 qui l'a modifié ;

Considérant le rétablissement des relations diplomatiques entre la République du Bénin et la République Populaire de Chine le 29 décembre 1972 ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 10 septembre 2011.

DECRETE :

Article 1er : La République du Bénin confirme la République Populaire de Chine dans tous ses droits et reconnaît les représentants de son Gouvernement comme uniques et seuls représentants de la Nation et du Peuple Chinois.

Article 2 : Les Institutions de la République s'abstiennent de toutes relations avec toute entité territoriale résultant d'un mouvement sécessionniste de la République Populaire de Chine.

Article 3 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 septembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Décentralisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement,

Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Nassirou BAKO ARIFARI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 MAEIAFBE 4 SG/MJLDH-PPG 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-